

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Jean-François TALLIO À Christine NOBLET, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-096

OBJET : BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE L'UNION MUTUALISTE DE LOIRE-ATLANTIQUE
– AVENANT : MODIFICATION DE LA PARCELLE CADASTRALE

DÉLIBÉRATION : 2023-096

SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME

OBJET : BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE L'UNION MUTUALISTE DE LOIRE-ATLANTIQUE
– AVENANT : MODIFICATION DE LA PARCELLE CADASTRALE

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

Par bail emphytéotique du 28 mars 1985 la Commune a mis à disposition de l'Union Mutualiste de Loire-Atlantique, devenue Harmonie Mutuelle Foncière Lieux de Vie suite au changement de dénomination sociale, la parcelle communale CI n° 24 d'une surface de 3 918 m², sise rue de Saint-Servan à SAINT-HERBLAIN, afin d'y réaliser une construction destinée à recevoir des services sanitaires et sociaux.

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de Bellevue, NANTES METROPOLE a réalisé des aménagements de voirie empiétant sur la parcelle CI n° 24 précitée. Cette dernière a ainsi fait l'objet d'une division dont il ressort la parcelle CI n° 186 pour 3 643 m² destinée à rester la propriété de la Commune et la parcelle CI n° 187 pour 275 m², destinée à être transférée à NANTES METROPOLE (plan joint en annexe).

Il convient donc de modifier le bail emphytéotique relaté ci-dessus en ce qu'il porte dorénavant sur la parcelle de terrain cadastrée CI n° 186 pour une surface de 3 643 m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant au bail emphytéotique du 28 mars 1985 en ce qu'il porte dorénavant sur la parcelle de terrain cadastrée CI n° 186 pour une surface de 3 643 m², au profit d'Harmonie Mutuelle Foncière Lieux de Vie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer cet avenant qui sera rédigé par acte notarié, aux frais de la collectivité.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29 juin 2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29 juin 2023